Amnistie par pitié !

Lettre d'une mère éplorée qui fit déserter son fils

A propos de l'amnistie, tant de fois réclamée, dans les assemblées politiques et à la tribune de la Chambre, nous recevons une lettre d'une mère de famille des environs de Lille, qui nous signale un de ces nombreux cas, trop touchants, pour ne pas inspirer la pitié.

Nous reproduisons textuellement la lettre de cette mère éplorée dont nous respectons la douleur et l'anonymat.

Monsieur,

Quand la guerre s'est déclarée, en bonne Française, en bonne patriote, pleine de fierté et de courage, j'ai fait partir sans hésitation mon mari et mes deux fils pour l'armée.

Lors de l'invasion, voulant échapper à l'ennemi, je quittai moi-même le Nord pour vivre en France non occupée.

En 1916, mon mari mobilisé, tombe au front mortellement blessé. Un peu plus tard le plus vieux de mes deux fils succombe devant Verdun.

Depuis des mois j'étais sans nouvelles de mon plus jeune enfant. Quand un jour, je le vois arriver sain et sauf en permission, après trois ans de séparation.

Folle de joie, je l'enferme, ne le lâche plus et, poussant la folie jusqu'à l'extrême, je l'incite et l'oblige à déserter malgré lui.

A ce moment, je vécus des moments terribles !... j'étais coupable, je le savais, mais ma haine était entretenue par les injustices qui se déroulaient journellement sous mes yeux.

A Paris, où j'étais, des « embusqués » déguisés en défenseurs du Pays, vivaient grassement loin du front, s'amusant, faisant la « bombe », courant les femmes, pendant que d'autres là-bas (ceux qui aujourd'hui n'ont pas besoin d'amnistie, souffraient et mouraient dans la boue sanglante des tranchées.

Pendant que les pauvres poilus se sacrifiaient, d'autres par contre, commerçaient et amassaient de scandaleuses fortunes.

Le contraste était trop flagrant. Pauvre mère éplorée, je voulus sauver mon dernier fils. J'y réussis !!...

Aujourd'hui, cependant, ma douleur ne fait qu'empirer. Seul à l'étranger, mon pauvre fils vit maintenant inquiet et repentant, maudissant peut-être sa mère, pour une faute qu'en un moment d'égarement elle lui a fait commettre. Ce malheureux soldat, qui pendant trois ans a affronté la mort sur tous les fronts, n'a-t-il pas mérité le pardon ?

Il faudrait avoir un cœur de pierre pour le contester !

Certes, j'ai eu grand tort, je le reconnais, mais j'étais écœurée des injustices commises et mon cœur de mère a trop parlé !...

Aujourd'hui je regrette tellement mon acte, que je n'ose confier ma peine à personne.

Finira-t-on par avoir pitié des malheureux qu'une minute d'égarement a perdus ??...

En faveur de "L'Esperanto"

UNE CONFERENCE INTERNATIONALE pour une langue commerciale auxiliaire

En avril 1922, a eu lieu à Genève, au Secrétariat de la Société des Nations, une conférence internationale sur l'enseignement de l'Espéranto dans les écoles.

En avril prochain, se tiendra à Venise, sous les auspices de la Chambre de Commerce, une conférence internationale pour une langue commerciale commune, à laquelle sont invitées les corporations et les grandes associations du commerce et du tourisme et où il sera surtout question du vœu de la Chambre de Commerce de Paris, adopté par de nombreuses autres Chambres de commerce de France et de l'étranger, qui recommande que l'enseignement de l'Espéranto dans les écoles de commerce soit généralisé et que les Chambres de commerce de tous les pays, soucieuses de faciliter les transactions commerciales favorisent la propagation rapide de la langue auxiliaire internationale. On parlera aussi de l'utilisation de l'Espéranto dans le commerce, de l'usage qu'en font les Foires internationales de son emploi pratique dans le tourisme et des services qu'il peut rendre à la téléphonie sans fil.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Chambre de Commerce Italienne pour la Suisse, 2, Place Bel-Air, Genève, ou à M. Vanverts, délégué de l'Association Espérantiste Universelle, 236, rue Solférino, à Lille.

Groupement des Loueurs de Films du Nord et du Pas-de-Calais

Dans leur assemblée du 10 février courant, les membres du groupement des loueurs de films du Nord et du Pas-de-Calais, ont procédé au renouvellement du bureau.

Ont été élus, à l'unanimité : Président d'honneur, M. Belière, de la maison Harry ; président actif M. Joannin, de la Paramount ; vice-président, M. Feys, de la maison Gaumont ; trésorier, M. Clément, de la maison Pathé ; secrétaire, M. Bruitte, des G. P. C.

Ils ont décidé, en outre, la conversion de ce groupement social en un syndicat, et sous la dénomination de « Syndicat des Loueurs de Films cinématographiques de la région du Nord» Les statuts approuvés seront déposés sous les formes légales.

Heidsieck et Cie "MONOPOLE"

Demandez et exigez partout

Ce Champagne irréprochable

et selon votre goût :

Monopole (demi-sec) Monopole Red Top (sec)

Dry Monopole (brut)

LE PROBLÈME DU SON

Il y a peu de mois — le 20 octobre dernier, si j'ai bonne mémoire — l'Institut Royal Météorologique Néerlandais obtenait du gouvernement hollandais l'autorisation de faire détoner au jour et à l'heure qui lui conviendrait le mieux cinq mille kilos de perchlorate d'ammoniaque. Ce produit chimique, explosif puissant, était devenu indésirable aux yeux des militaires qui en avaient la garde ; le produit en question datant des années de guerre se détériorait lentement et menaçait même, à la longue, de sauter tout seul et en stock.

Sur la demande de la Commission internationale de la haute atmosphère, l'explosif fut donc affecté à une expérience d'acoustique des plus intéressantes. En voici le but : il s'agissait d'expliquer les anomalies observées au cours de très fortes explosions accidentelles.

Nos lecteurs du Nord, ceux réfugiés à Paris et aux environs pendant la guerre, ont encore à la mémoire et pour longtemps le souvenir des catastrophes de l'arsenal allemand de Lille ou de la Courneuve. Ces explosions formidables furent entendues dans un rayon de deux à trois cents kilomètres, puis plus rien, et brusquement à sept ou huit cents kilomètres du lieu de la catastrophe, le son réapparaissait très distinct pour s'éteindre à nouveau plus ou moins loin.

Les physiciens sont loin d'être d'accord sur l'interprétation à donner à de semblables observations. L'hypothèse la plus plausible est que le son transmis « horizontalement » s'éteint suivant son intensité plus ou moins loin et définitivement en s'amortissant peu à peu sur les couches d'air. Dans le cas de très fortes explosions, le son horizontal s'éteint également, mais il n'en est plus de même des ondes sonores émises vers le ciel. Dans les déflagrations de faible intensité sonore ces ondes montantes, si l'on peut dire, sont perdues pour nous, mais quand elles sont très intenses une partie en est réfléchie dans les couches d'air supérieures, comme dans un miroir, et rabattue vers le sol à d'énormes distances du lieu d'émission.

Le problème à résoudre pouvait peut-être, à première vue apparaître comme de peu d'intérêt pratique ; il n'en est rien, car aujourd'hui toute découverte physique précise a presqu'immédiatement une application matérielle importante.

L'expériene tentée à Oldebrœck, en Hollande, devait nous fournir des données extrêmement intéressantes sur la composition physique de la haute atmosphère. Les résultats déjà obtenus sur les zones d'audition et sur les zones de silence ne sont pas négligeables.

Lors de l'explosion provoquée en Hollande, la zone d'audition directe fut relativement peu étendue, de 25 à 73 kilomètres environ suivant la direction, au-delà de cette zone commençait une zone de silence de 170 à 210 kilomètres de diamètre. (Lille était donc en pleine zone silencieuse). Mais au-delà de cet anneau immense, où l'on n'entendait rien, commençait subitement une zone d'audition très large.

Ainsi l'explosion fut perçue nettement vers le Sud, à Châlons-sur-Marne et près de Dijon, vers le Nord-Est, jusqu'en Ecosse, au Sud-Est en Autriche jusqu'à plus de neuf cents kilomètres d'Oldebrœck.

La détermination des zones n'était pas, nous l'avons dit, le seul point intéressant à éclaircir.

L'irrégularité de forme de ces zones a conduit à penser à une propagation du son accélérée ou retardée suivant l'influence des vents régnant dans la haute atmosphère et dont, soit dit en passant, nous ne connaissons que bien peu de choses encore. Les études en cours nous permettront de mieux nous rendre compte de l'action des courants réguliers, des vents alizés, existant certainement à cinquante ou soixante kilomètres au-dessus de nos têtes ; en cela encore le physicien à lunettes sera le pionnier de l'aviateur de demain.

De plus, il y a lieu de croire que ce genre d'expériences aidera à la détermination exacte, toujours tentée, jamais ajustée, de la vitesse du son dans l'air.

Lacaille et Cassini avaient fixé cette vitesse à 333 mètres par seconde. Violle et Vautier l'abaissèrent à 330 mètres ; durant la guerre, le professeur Esclangon, chargé par l'armée de l'étude du repérage par le son, reprit le problème et trouva 339 mètres 9 par seconde dans l'air sec et à 15 degrés.

Dans les liquides l'incertitude est la même, de nombreuses expériences montrent cependant la vitesse du son dans l'eau comme étant environ de cinq fois supérieure à celle du son dans l'air. Dans l'eau de mer, cette vitesse est de 1504 mètres.

Dans les solides, le son se propage à des vitesses variables, oscillant entre quelques centaines de mètres et « plusieurs kilomètres » par seconde.

Attendons maintenant les conclusions de la Commission de Physique du Globe.

Henry LUTIGNEAUX.

La pension des veuves des mineurs mobilisés

Le député Georges Richard, ayant demandé à M. le Ministre des Pensions à quel titre (militaire ou civil) doit être établie la pension de la veuve d'un ouvrier mineur mobilisé au service des mines, dans la zone des armées, blessé grièvement à son travail par des éclats d'obus provenant d'un bombardement aérien (année 1918) et décédé des suites de ses blessures environ deux mois plus tard, reçut la réponse suivante :

Quelle que soit la situation militaire de l'intéressé, la veuve peut prétendre à une rente (accident de travail) ; en effet, il résulte de la jurisprudence adoptée par la Cour de Cassation (arrêts des 15 mars 1921 et 24 janvier 1922) que tout accident survenu à un ouvrier sur le lieu et au cours du travail, même par suite d'un évènement de guerre, donne lieu à l'application de la loi du 9 avril 1898 ; les conditions de l'art. 6 de la loi du 17 août 1915, la veuve peut prétendre, en outre, à l'application des dispositions de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919.

LES GAZES

Une mesure de justice est préconisée pour les Poilus intoxiqués par les gaz

En assurant, au péril de leur vie, le salut de la Patrie, des milliers de combattants français de la grande guerre, ont reçu des blessurés plus ou moins graves, apparentes ou occultes.

Non inscrite dans la loi du 31 Mars 1919, cette distinction s'est peu à peu précisée, en dehors même des conceptions médicales.

Sans doute, certaines déchirures provoquées par les gaz ont causé dans l'organisme des troubles si graves et si rapides que la présomption d'origine, prévue par la loi de 1919, a pu être appliquée. Mais, dans la majorité des cas, les lésions provenant de l'intoxication par les gaz se sont déclarées dans un délai variable, difficile à délimiter et les anciens combattants invoquant, dans ces conditions, leur droit à réparation, sont déclarés forclos et leur demande est irrecevable.

C'est une flagrante injustice. Pour y mettre fin, une centaine de députés, parmi lesquels nous voyons figurer MM. Macarez, Delesalle, des Rotours, Georges Barthélémy, viennent de déposer une proposition de loi, fortement motivée, tendant à réintégrer dans le droit à réparation les anciens combattants gravement atteints par les gaz.

Le but de cette proposition est de rechercher quels sont, parmi les soldats de la guerre, ceux pour lesquels l'intoxication constitue une blessure occulte, réelle, donnant droit aux divers échelons de réparations pécuniaires prévues par la loi sur les pensions militaires.

A propos de dommages attribués par l'entremise de Sociétés

Le député Georges Richard, ayant demandé à M. le Ministre des Régions libérées si un membre de société en nom collectif peut, après s'être retiré de cette dernière, réemployer en construction d'immeubles pour son compte personnel la part lui revenant dans les dommages purement mobiliers alloués à ladite société (Question du 27 décembre 1922), a reçu une réponse affirmative, sous les réserves ci-après : 1. que le sinistré en question soit attributaire de l'indemnité qui normalement revenait à la société, c'est-à-dire que cette indemnité lui ait été attribuée en représentation de ses droits dans l'actif social ; 2. que la condition de reprise de l'exploitation soit satisfaite en ce qui concerne les indemnités allouées en réparation des dommages causés au mobilier professionnel et que les opérations de construction effectuées au moyen de ces indemnités soient réalisées dans la zone dévastée et dans le rayon de 50 kilomètres de la commune du dommage ; 3. que le lieu du remploi soit dans la zone dévastée si les indemnités consacrées aux opérations envisagées sont afférentes au mobilier domestique.

Fédération des Anciens Combattants du Département du Nord

Les présidents des Sociétés d'Anciens Combattants du département du Nord, sont invités à se réunir dimanche 25 février 1923, à 10 heures du matin, en assemblée générale extraordinaire en raison de questions urgentes. Réunion, Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 28, à Lille. — Le Président de la Fédération : MAURICE-OLIVIER.

Une Semaine des Postes Télégraphes et Téléphones

Sur la suggestion de plusieurs groupements qui lui ont prêté leur concours pour l'organisation de la « Semaine du Commerce Extérieur », de la « Semaine de la Monnaie » et de la « Semaine Nationale du Vin », le Comité central des Semaines du Commerce Extérieur a décidé l'organisation, vers la fin du mois d'avril 1923, d'une « Semaine des Postes, Télégraphes et Téléphones ».

Les travaux du Congrès seront d'ordre technique. Ils auront pour objet de concentrer et de classer les plaintes du public, de l'éclairer sur les sacrifices à consentir pour disposer d'un instrument moderne de la pensée, de fixer les meilleurs modes d'exploitation de cet instrument et de faciliter la réalisation des mesures qui seront reconnues nécessaires.

Situations d'avenir

L'ARGUS DE LA PRESSE (46 ans d'existence) peut, sans qu'il soit besoin de quitter sa résidence, indiquer à toutes les personnes instruites des situations de réel avenir pour représenter des Institutions de Philanthropie, de Prévoyance et d'Assurances. Retraités civils et militaires, Prêtres, Instituteurs, Secrétaires de Mairie, Médecins, Sages-Femmes, Notaires, Avoués, Huissiers, Clercs, etc, etc., peuvent largement accroitre leurs revenus.

Ecrire à L'ARGUS, 37, Rue Bergère, Paris.

Caisse d'Épargne du Nord

Opérations effectuées dans le département du Nord pendant le mois de janvier :

Versements reçus de 28.588 déposants, dont 3.421 nouveaux, 6.084 888 fr. 77.

Remboursements à 5 377 déposants, dont 1.289 pour solde, 4.044.288 fr. 43.

Excédent des versements, 2.040.600 fr. 34.

Bulletin Economique

PARIS (Halles Centrales), 22. — *Viandes.* — Bœufs quartier derrière, 2 à 5.00 ; quartier devant, 1 à 2.60 ; aloyau, 2.50 à 8.30 ; cuisses, 2.50 à 4.40 ; veau extra, 1re qualité, 8 à 10.00 ; 2e qualité, 6.20 à 7.90 ; 3e qualité, 4 à 6.10 ; moutons, 1re qualité, 9 à 11.00 ; 2e qualité, 7.50 à 8.90 ; 3e qualité, 3 50 à 7.00 ; gigots, 6.50 à 12.00 ; carrés parés, 6 à 17 00 ; porcs entiers ou demis, 1re qualité, 7 à 8.00 ; 2e qualité, 5 à 6.90 ; filets, 6 à 9 50 ; jambon, 6 à 11.50.

Beurres. — Centrifuge Normandie, 16 60 ; Bretagne, 16.40 ; Charente et Poitou, 16.80 ; Touraine 16.60 divers, 16.20 ; marchands Normandie, 15.00 ; Bretagne, 14.90 ; divers, 16.20 ; marchands Normandie, 15.00 ; Bretagne, 14.90 ; centre, 14.60 livers, 14.60.

Œufs. — Normandie extra, 440 ; choix, 370 ; Bretagne choix, 370 ; ordinaire, 330 ; Touraine, choix 440 ; ordinaire, 390 ; Poitou choix, 440 ; ordinaire, 390 ; Auvergne, 400 ; Midi choix, 420 ; ordinaire, 390.

Volailles. — Lapins morts du Gâtinais, 7.00 ; autres catégories, 6.75 ; pigeons morts petits, 3.50, gros, 6.50 ; lapins vivants, 5.00 ; poulets morts de Bresse, 11.75 ; ordinaires, 12.50 ; pintades mortes, 16.50.

LA VILLETTE, 23. — *Marché aux veaux.* — On cote au kilo (viande nette) : 1re qualité, 9.50 ; 2e qualité, 8.00 ; 3e qualité, 6.90 ; prix extrêmes, 3.60 à 10.30 ; au kilo (poids vif) 1re qualité, 5.70 ; 2e qualité, 4.80 ; 3e qualité, 3.79 ; prix extrêmes, 1.97 à 6.18. Tendance difficile.

LE HAVRE, 23. — *Cafés.* — Février, 261.50 ; mars, 253 ; avril, 251 25 ; mai, 241.50 ; juin, 238 ; juillet, 227.75 ; août, 221.75 ; septembre, 215.25 ; octobre, 212 25 ; novembre, 209.25 ; décembre, 202.50. Tendance calme. Ventes : 3.000 sacs.

CETTE, 22. — *Vins.* — Rouge Midi, 8 à 11 degrés 1/2, de 44 à 63 fr. ; l'hectolitre ; rosé, 5.25 à 5.75 ; blanc, 6 25 à 6 75 le degré ; mistelle, 180 à 210 fr. l'hectolitre nu à la propriété.

DANGER

Vous êtes avertis, Messieurs que les pires désagréments vous attendent, vous et votre femme, si vous n'êtes pas complètement guéris d'un écoulement ou de la syphilis.

Ne croyez pas que le mal a disparu parce que l'écoulement a cessé depuis très longtemps et que vous n'en souffrez plus. Il persiste souvent pendant des années, sous forme de goutte matinale et de filaments ou de flocons contagieux. Ces filaments et ces flocons sont visibles dans l'urine recueillie « directement » dans un verre et agitée.

En cas de syphilis ancienne, faites analyser votre sang. Quelques gouttes suffisent. Si vous désirez être édifiés sur ces maladies et leurs conséquences lointaines, demandez le Traité explicatif du Dr Bertray, envoyé sous enveloppe fermée contre 50 centimes. Adresser les lettres à

M. le Docteur BERTRAY, Directeur de l'Institut de Médecine de Paris, 10, r. Frochot

3493

MARCHES DE LA REGION

WORMHOUDT, 21. — 90 blocs de beurre pesant 1 400 kilos, le kilo, 16.50 à 17.00 ; 300 kilos de beurre en pièces, le kilo, 16 à 17.00 ; 4.000 œufs les 26, 10 à 11.00.

20 poules, la couple, 30 à 35.00 ; 30 poulets, la couple, 29 à 30.00 ; 20 lapins, 12 à 20.00. Taxe officielle du pain, 1.10.

CASSEL, 22 — Beurre en motte, de 8.00 à 8.25 le demi-kilo ; beurre en pièces, de 7.25 à 8.25 le demi-kilo ; œufs, 9.75 à 10.50 les 26 ; lapins, 6.25 le kilo ; poulets, 30 à 40.00 la paire.

TOURCOING, 22. — Il a été vendu aux Halles : 1285 kilos marée pour 3.075 fr. ; 105 kilos morue, à 2.10 ; 5 fûts harengs salés, à 30.00 ; 580 kilos pommes, à 0.20 ; 350 laitues, 0.20 à 0.25 ; 120 choux-fleurs, 1.25 à 1.75 ; 6.000 oranges, 0.11 à 0.20 ; 4 caisses citrons, à 35.0 ; 800 citrons, à 0.10 ; 57 sacs endives, 2.00 à 11.50 ; 30 kilos épinards, à 0.90 ; 302 kilos figues en cabas, 1.10 à 1.25 ; 85 kilos hollande, 7.35 à 9.00 240 camemberts, à 0.75 ; 145 kilos beurre, 15 à 16.00.

BERLAIMONT, 22. — Beurre en gros, 17.50 ; au détail, 18.00 ; œufs frais, 0.40 la pièce ; fromage blanc, 1.25 la pinte ; maroilles, 6 à 8.00, suivant grosseur.

Pommes de terre, 0.40 le kilo ; navets, 0.50 ; carottes, 0.30 ; oignons, 0.80 ; chicorée de Bruxelles, 1.50, 1.75 ; échalottes, 6.00 ; épinards, 2.25 ; chicorée frisée, 0.75 pièce ; choux verts, 1.25 ; choux rouges, 1.50 à 1.75 ; choux fleurs, 3.00 ; poireaux, 1.75 la botte de 2 kilos ; salsifis, 2.50 ; cresson, 0.80 et 0.60 ; oranges, 3 pour 1.25 ; mandarines, 0.50 ; citrons, 0.40 ; bananes, 0.90 pièce ; noix, 4.00 le kilo ; marrons, 3.50 ; maquereaux, 6 00 le kilo ; rougets, 6.00 ; merlans 6.00 ; cabillaud, 7 00 ; anguille, 7.00 ; raie, 7.00 ; colin, 8.00.

Poules, 15 et 16.00 pièce ; lapins, 18.00 ; pigeons, 12.00 le couple.

ARRAS, 22. — *Marché aux veaux et porcs gras.* — Veaux amenés, 46, vendus de 4.50 à 6.75 ; porcs amenés 11, vendus de 6.10 à 6.40 ; le tout au kilo vivant, avec vente active.

AIRE-SUR-LA-LYS, 22. — *Marché aux bestiaux.* — Veaux gras, 141, de 6 à 7.00 le kilo ; porcs gras, 130, de 5.90 à 6.10 le kilo ; petits veaux, 40, de 90 à 175 fr.

AUCHEL, 20. — Beurre, 16 à 16.50 le kilo ; œufs frais, 9 à 10.00 les 26 ; œufs conservés, 7 à 8.00 les 26, pommes de terre, 15 à 25.00 les 100 kilos ; navets, 0.30 à 0.40 ; oignons, 0.50 à 0.60 le kilo ; haricots, 2.75 à 3.50 les deux litres ; ails, 0.75 à 1.00 le kilo ; choux, 0.20 à 0.50 ; choux rouges, 0.25 à 0.40 pièce ; poireaux, 2 à 3.00 la botte ; poules, 10 à 15.00 ; poulettes, 12 à 16.00 ; poulets, 12 à 14 00 ; canards, 14 à 16.00 pièce ; pigeons, 8 à 9.00 la couple ; lapins, 10 à 15.00 pièce.

Le Tramway Saint-Amand-Hellemmes

Suivant décret publié à l'Officiel : est approuvé, l'avenant intervenu le 1er décembre 1922 entre le Préfet du Nord, au nom du département et la Société des Chemins de fer Economiques du Nord, en vue de modifier temporairement les conditions d'exploitation du tramway de Saint-Amand à Hellemmes.

AUJOURD'HUI FASCICULE 2

VINGT ANS APRÈS

Texte complet du roman d'Alexandre Dumas, en fascicules illustrés par 200 photographies du beau film Pathé.

Éditions Jules TALLANDIER

60c

Bureau d'affrètement de Béthune

Séance du 21 février

HOUILLE. — Béthune B.-Calais, divers, 4.50, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Briennon, 25.00, 1 p., 250 t. — Béthune B.-Saint-Omer, haut-Pont, 5.50 ; 1 p., 120 t. — Béthune M.-Calais, divers, 4.50, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Blano-Seau, 4.40, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Isbergues, 2.35, 1 p., 280 t. — Béthune M.Lille, 3.50, 2 p., 278 t. — Béthune M.-Dunkerque, ville ou bassins, 4.50 et 4.60, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Menin ou Courtrai, 6.50 et 7.00, 2 p., 280 t. — Béthune B.-Lille, Vauban, 3.50, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Fresnes-sur-Escaut, 5.25, 1 p., 280 t. — Harnes-Roubaix-Anvers, 4.10, 1 p., 275 t. — Béthune M.-Paris, environs, 18 00, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Escautpont, 5.25, 1 p., 282 t. — Béthune B.-Houlle, 6.00, 1 p., 135 t. — Béthune B. Guines, 7.50, 1 p., 120 t. — Béthune B.-Sequedin ou Lille, divers, 3.40 et 3.50, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Dunkerque, ville ou bassins, 4.50 et 4.60, 2 p., 280 t. — Béthune B.-Lille, divers ou Sequedin, 4.00 et 3.90, 1 p., 200 t. — Béthune B.-Masnières 5.00, 1 p., 278 t. — Béthune B.-Saint-Quentin, 7.00, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Paris, environs 18 00, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Origny Ste-Benoîte, 12 00, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Sailly et Pont de Nieppes, 4.90 et 5.60, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Lille, divers, 3 50, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Ghyvelde, 8 50, 1 p., 110 t. — Béthune B.-Bergues, 7.50, 1 p., 115 t. — Béthune B.-Lille, divers ou Sequedin, 3.50 et 3 40, 1 p., 280 t. — Béthune M. Paris, environs, 18.00, 1 p., 280 t. — Béthune M.-Arques, 4.60, 1 p., 160 t. — Béthune B.-Calais, divers, 6.25, 1 p., 150-16 0t. — Béthune B.-Armentières, 5.50, 1 p., 280 t. — Béthune B.-Marquette, 3.90, 1 p., 235 t. — Beuvry-Gand, 7.00, 1 p., 250 t.

Maladies de la Peau

Les personnes atteintes d'ulcères variqueux, plaies de jambes, eczéma, dartres, maladies de peau et qui ont sans succès essayé les remèdes les plus divers doivent écrire à M. C. PASSERIEUX (O.I.), Spécialiste, 46, rue des Faures, BORDEAUX (Gironde), qui leur indiquera gratuitement sous pli cacheté les moyens de se guérir par un nouveau traitement radical et peu coûteux.

3098

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

ROUBAIX, 23. — On a coté, en bourse : février 34 a. ; mars, 34 a. ; avril, 33.75 a. ; mai, 33.25 ; juin, 32.75 ; juillet, 32 a. ; août, 31.50 a. ; septembre, 31 25 a. ; octobre, 31 a.

Affaires enregistrées en bourse, à midi : 50.000 kilos sur avril à 34.00.

MARCHES DES COTONS

LE HAVRE, 23 — Clôture. — Tendance soutenue ; ventes, 3.700 balles. — Février, 610 ; mars 605 ; avril, 598 ; mai, 590 ; juin, 587 ; juillet, 577 ; août, 568 ; septembre, 552 ; octobre, 528 ; novembre, 523 ; décembre, 514 ; janvier, 511.

LIVERPOOL, 23.— Clôture. — Mars, 1586 ; mai, 1575 ; juillet, 1553 ; octobre, 1419 ; janvier, incoté.

NEW-YORK, 23. — Clôture. — Mars, 2957 ; mai, 2962 ; juillet, 2887 ; octobre, 2602.

EMPRUNT 1923

6 % net

DÉPARTEMENT DU NORD

Garanti :	Prix d'Emission.. 475 fr.
1°) Par l'Etat	moins intérêts courus jusqu'au 15 février 1923 5 fr.
2°) Par le Département	Net à verser... 470 fr.

" CRÉDIT DU NORD "

Bourse de Lille du 23 Février 1923

Charbonnages	C. pr	C. d. jr
Albi	490 ..	490 ..
» Part.	1290 ..	1300 ..
Aniche	1040 ..	1040 ..
Anzin	1263 ..	1265 ..
Béthune	2795 ..	2835 ..
» 10e	272 ..	271 50
Blanzy	1725 ..	1732 ..
Bruay	2465 ..	2470 ..
» 10e	252 75	251 75
Carvin	630 ..	634 ..
Ch Boulonn.	214 ..	202 .
Clarence	421 ..	421 ..
Courrières	553 ..	554 50
Crespin	170 .	176 ..
Douchy	1150 ..	1150 ..
Dourges	569 ..	570 ..
Escarpelle	1051 ..	1055 ..
Ferfay	471 ..	480 ..
Flines	29 50	30 ..
Lens	333 50	338 50
» 10e	184 ..	187 .
Liévin	240 ..	241 50
c. de 30 act.	7095 ..	7132 ..
Ligny	1350 ..	1351 ..
Marles 70 %	384 ..	387 ..
Nord Alais	72 ..	70 ..
Ostricourt	777 .	780 ..
Thivencelles	254 50	255 ..
Vendin	214 50	214 50
Vicoigne	572 ..	574 50
» 10e	290 ..	280 ..

Pétroles	C. pr.	C. d. jr
Alexander	252 ..	250 ..
Bordeni	235 ..	239 ..
Bustenari	354 75	353 ..

Pétroles	C. pr	C. d. jr
Dabrowa Cap.	627 ..	630 .
Estera	255 ..	250 .
Fin. Pétrole	387 ..	391 ..
Fr Polonaise	260 ..	259 ..
Grabownika	320 ..	324 ..
Ind. Pologne	275 ..	274 ..
Karpathes	472 ..	470 ..
Lille Bonn. ord.	1331 ..	1334 ..
» » prior.	1810 ..	1850 ..
Milano	310 ..	320 ..
Monte-Carlo	449 ..	449 ..
Omn. Pét. Nord	775 ..	778 ..
Polana	203 ..	203 ..
Potok	606 ..	601 ..
Pétr. Premier	365 50	367 ..
Raff. Pét. Nord	840 ..	849 ..
Ratoczin	750 ..	740 ..
Silva-Plana	260 ..	261 50
Wankowa	603 ..	604 ..
Zagorz	170	177

Métallurgiques	C. pr	C. d. jr
Blanc-Misseron	600 ..	.... ..
Aciéries France	588 .	591 ..
» Longwy	1039 ..	1013 ..
Samb. et Meuse	3125 ..	3125 ..
Ch. de France	319 50	320 ..
Nicaise	1182 ..	.... ..
» Part	792 ..	.... ..
Aubr. et Viller.	803 ..	.... ..
Blache-St-Vaast	6200 ..	.... ..
Etabliss Cail	530 ..	536 ..
Denain-Anzin	2015 ..	2010 ..
Escaut Capital	1900 ..	1920 ..
Escaut Jouiss.	1450 ..	.... ..
Etabl. Arbel	725 ..	727 ..

Métallurgiques	C. pr.	C. d. jr
Fives-Lille	1809	1900 ..
Nord et Est	544	545 ..
Mat Fr.-Belge	1140	1140 ..
Senelle-Maubge.	1474	1490 ..
Mat. Transports	60	354 ..

Valeurs diverses	C. pr.	C. d. jr
Compt Linier	1438 ..	1438 ..
Etabl. Agache	1636 .	1640 ..
Cot St-Quentin	568 .	550 ..
T. Berghien	650 ..	650 ..
— part	1925 ..	1990 ..
Kuhlmann ex-d.	628	631 ..
Tull. Beauvais	1376 .	1380 ..
— part	665 .	... ..
Verrerie	210 ..	211 ..
— part	116 ..	... ..
Gl. verres sp.	6630 ..	6630 ..
Gl Aniche lib.	2500 ..	2500 ..
— n. lib.	2500 .	.... ..
Cimts Haub.	380 .	... ..
Cimts Français	1425 .	.... ..
Cimts Boulonn.	804 .	804 ..
El et G. du N.	386 50	... ..
Ents El. N.-Fr.	427 .	... ..
Bons du Trésor	491 75	491 50
Obl. Houillères	474 ..	475 50
— 2e	468 75	463 50
Oblig. Lens	500 ..	498 ..
Obl. dt Nord 6 %	471	470 ..
Cr. Nat 19	466	469 25
— 20	467	466 75
— 21	508	507 50
— 22	478	479 25
— 22 2e	488 50	490 25
— 23	500 .	... ..

La séance a été plus calme aujourd'hui et le nombre de titres traités un peu plus réduit ; cependant on resta ferme sur l'ensemble de la côte. Les derniers cours sur : Aniche, 1044 ; Anzin, 1270 ; Bruay, 2474 ; Courrières, 556.50, sont en hausse.

BOURSE DE PARIS DU 23 FEVRIER

Les affaires ont été actives aujourd'hui. Les ordres d'achats assez abondants ont enlevé les cours et fait réaliser un nouveau progrès aux valeurs en vue. Cette fermeté a persisté jusqu'à la clôture qui s'est effectuée dans d'exellentes dispositions.

Nos rentes sont indécises. Le 3 % se retrouve à 58.97 ; 4 %, 1917, 62.50 ; 1918, 61.60 ; 5 %, 1915, 74.65 ; 1920, 89 55. Le 6 % est à 87.85. Les obligations du Crédit National se sont inscrites à 464.50, 1919 ; 468.50, 1920 ; 504, 1921 et 486, 1922. Les fonds turcs ont été soutenus, mais les valeurs russes demeurent abandonnées.

Nos établissements de crédit se sont bien tenus. Le Rio est en hausse sensible très demandé, par Londres notamment. Les valeurs de sucre ont repris. Excellente tenue de Kuhlmann, de Pathé et du Boléo.

En coulisse, la fermeté a été générale, sauf en valeurs russes qui ont été irrégulières.

La livre sterling est revenue à 77.515 et le dollar à 16.44. La lira est à 79.20. Le leu est ferme à 8.20. Berlin est demeuré à 0.075.

CREDIT LYONNAIS. — L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le 27 avril prochain.

COMPAGNIE ALGERIENNE. — Le bénéfice de l'exercice 1922 est de 15.744.771 fr. Un dividende de 60 francs égal au précédent sera proposé à l'assemblée du 27 mars.

SOCIETE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE. — La compagnie dément le bruit d'une répartition gratuite d'actions.

OXHYDRIQUE FRANÇAISE.— L'assemblée du 22 courant a approuvé les comptes de 1921-22 et fixé à 8 francs le dividende qui sera mis en paiement à partir du 15 mai, à raison de 7 fr.10 net au nominatif, 6 fr. 25 au porteur.

AUBRIVES VILLERUPT. — L'assemblée du 22 courant a fixé à 25 francs le dividende qui sera mis en paiement à partir du 1er avril.

EST ASIATIQUE DANOIS. — Le bénéfice d'exploitation est de 18.982.000 kroners pour 1922, contre 42 688.751 en 1921. Le dividende proposé est de 12 % ou 60 kroners contre 20 %.

BANQUE INTERNATIONALE DE COMMERCE. — Un dividende de 6 % soit 30 francs sera proposé à l'assemblée du 20 mars prochain, contre 5 %, soit 25 francs, en 1921.

LE CHANGE

PARIS, 23. — Clôture. — Sur Londres, 77.515 ; Londres chèque, 77.42 ; New-York, 16.44 ; Berlin, 0.075 ; Belgique, 88 ; Canada, 16.17 ; Danemark, 320 75 ; Espagne, 257.50 ; Hollande, 652 ; Italie, 79.50 ; Roumanie, 8.20 ; Suède, 436.75 ; Suisse, 310 ; Vienne, 24.

Imprimerie du *Réveil du Nord*

186 bis, rue de Paris, Lille.

Le gérant : Emile GEST.

FEUILLETON DU 25 FEVRIER 1923 — N° 51

La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films " ALBATROS " et édité par la Société d'exploitation des films " Éclipse "

TROISIEME PARTIE

Deux cœurs ardents de femmes

Elle ne voulut pas s'adresser à Corradin. Elle gardait jeune fille, pour lui, sa rancune d'enfant.. Et même, depuis quelque temps, sa haine tout instinctive se doublait de je ne sais quelle crainte... Elle avait surpris maintes fois, attachés sur elle avec persistance, des regards dont elle n'avait pas compris le sens et qui, cependant, avaient fait monter à son front la rougeur ardente d'une pudeur alarmée... Il recherchait sa présence... Elle en était gênée, mais n'osait s'en ouvrir à sa mère, car rien n'accusait cet homme qui ne se départait jamais, vis-à-vis d'elle, de la plus extrême délicatesse.

Elle interrogea le caissier et Vinot et Rudeberg.

— N'avaient-ils pas vu un étranger rôdant par la forêt autour des Bruyères ?

Non, ils n'avaient rien vu...

Mais tous les trois, comme de juste, demandèrent :

— Mademoiselle, si vous nous donniez le signalement de l'inconnu ?

Elle s'en garda bien.

Rudeberg ajouta :

— Il y a le nouveau contremaître qui est tout le temps en promenade quand il a des heures de liberté... Peut-être vous renseignerait-il ?

Quand elle vit Cœurderoit, elle l'interrogea.

Elle savait en quelle estime sa mère tenait cet homme. Ce visage ravagé et douloureux lui était du reste sympathique. Mais, entré à la fabrique depuis quelques jours, elle n'avait pas encore eu l'occasion de lui parler.

— Monsieur, vous vous promenez souvent par la forêt des environs ?

— Mais oui, mademoiselle, dit-il, en esquissant un léger sourire, qui fit entrevoir ses dents très blanches et donna un grand charme à sa bouche, que les brûlures n'avaient pas touchée...

Ce fut l'impression habituelle qu'il produisait... que Corradin avait été le premier à ressentir, dont Régine elle-même avait été frappée, et qui émut Christiane... à ce point qu'elle fut silencieuse, n'ajoutant rien à ce qu'elle venait de dire... C'était une voix au timbre assourdi, très grave et très douce, qu'on ne pouvait guère oublier...

Christiane regarda le défiguré, prise d'un vague soupçon...

La taille... oui... L'attitude... oui..., mais comment aller retrouver les traits paternels en ce pauvre visage contracté par de pareilles blessures ?... Oui, c'était bien là un masque impénétrable... qui faisait de cet homme un homme autre que lui-même.

Emportée par son émotion, elle se mit à murmurer :

— Mon père !

Si bas qu'elle eût dit cela, il aurait pu entendre. N'entendit-il pas? Ou crut-il qu'elle s'adressait à quelque autre ? qu'elle se répondait à une question mystérieuse ? Ou même était-il sûr d'avoir bien entendu ? Il se taisait en détournant un peu la tête et baissant la paupière de son œil unique... Sa respiration parut vive, il eut une petite toux sèche, comme lorsque le cœur est oppressé et que la gorge se contracte... La jeune fille ne vit rien de tout cela...

Alors, elle lui posa des questions, celles qu'elle avait déjà posées à Vinot, à Rudeberg, à des ouvriers... Elle se préoccupait d'un homme qu'on avait pu rencontrer, qui avait des allures singulières... Jean Cœurderoit ne savait-il rien de lui ?

— Non, mademoiselle...

Et elle écoutait cette voix.

— Non, et je vous assure que j'aurais bien fini par remarquer cet homme, car j'adore les bois, et c'est ma passion de les parcourir dans tous les sens... Aussitôt qu'on n'a plus besoin de moi à la fabrique, je pars... quelque temps qu'il fasse, même par les orages... je dirai presque : surtout quand il fait de l'orage... Je me trouve à l'aise parmi le tumulte des tourbillons qui arrachent les branches et font craquer les troncs d'arbres. C'est à ces heures-là qu'on entend la forêt gémir comme si elle était vivante et pousser des hurlements comme si on la torturait... Et de toutes parts montent des parfums violents qui enivrent...

Elle ferma les yeux en l'écoutant.

Par quel prodigieux miracle cet homme avait-il la voix de Villandrit ?

Peut-être parce que l'émotion chez lui devenait aussi forte que celle de la jeune fille et qu'il n'était plus sûr de lui : il fit avec elle ce qu'il avait fait avec Régine.

Il la quitta brusquement, avec un léger salut :

— Je regrette, mademoiselle, de n'avoir pu vous renseigner...

Quand il marchait, il n'avait plus rien de la démarche leste et dégagée de Villandrit. Il s'en allait, toujours, le dos légèrement courbé et la tête inclinée... Il avait souffert. Les rudes années de guerre avait passé sur ce corps... D'autres tortures, aussi... Trop !

Et Christiane revécut dans les mêmes délicieuses angoisses.

Elle savait — car maintenant c'était une certitude — que son père était auprès d'elle, la voyait sans être vu... respirait le même air... s'agitait dans la même atmosphère.

Certes, c'était un supplice que cette attente énervée...

Et en même temps, chose bizarre, un très grand repos d'esprit...

Villandrit veillait sur elle !...

Elle eut bientôt, et pour la troisième fois, la manifestation de l'existence paternelle, et cette fois éclatante, où nulle hésitation n'était plus permise.

Elle avait fait dans l'après-midi, avec Pascal, quelques parties de tennis. Puis elle était rentrée à la maison pour changer de costume, et elle avait laissé par mégarde sa raquette sur une des chaises appuyées contre le treillage. Ni elle ni Pascal n'y firent attention et Christiane ne s'en aperçut que dans la soirée. Ne voulant pas laisser l'humidité de la nuit détendre les cordes, elle courut au tennis. Sur la chaise était bien la raquette d'une part, et près d'elle son fourreau de toile et son étendeur.

En ouvrant le fourreau, elle y aperçut un chiffon de papier.

Elle se mit à sourire et, tout de suite, pensa à Pascal.

Souvent, il lui avait écrit de la sorte. Ils avaient passé des heures ensemble. Ils se quittaient. Et voici qu'elle trouvait tout à coup une longue lettre de lui, toute chargée de tendresse, qu'il cachait dans son sac à main, dans son panier à ouvrage, dans le livre qu'elle lisait...

Elle déplia le chiffon de papier...

Non, ce n'était pas de Pascal... Et son cœur se mit à battre avec une violence douloureuse.

« Oui, chère enfant, c'est bien moi. Je sais » que tu as gardé mon souvenir avec mon » secret. Ne cherche pas à pénétrer le mys» tère qui me protège. Laisse s'accomplir » les événements... Je t'avais promis de re» venir... je suis revenu... Je te vois tous les » jours... Je suis avec toi, non loin de toi... » Je reprends goût à la vie... Je t'aime et » je te bénis... »

Anéantie de bonheur, elle se laissa tomber sur la chaise.

Mais à la vue de sa mère qui s'approchait, elle glissa vivement la lettre dans son corsage et une ombre voila la joie de ses yeux.

Oui, elle était heureuse, certes, mais pourquoi fallait-il que son bonheur ne fût pas complet ?

Cette lettre, qui aurait dû apporter l'allégresse au cœur de Régine, pourquoi devait-on la lui cacher ? Maintenant qu'elle n'était plus une enfant, Christiane avait bien souvent réfléchi... Son père lui avait imposé un secret pénible, autrefois... Elle ne s'était pas demandé, à cette époque, les raisons qui l'avaient fait agir... Trop enfant pour saisir les nuances de passions... Mais, depuis ?... Avant la guerre, elle avait vu — avec quelle haine ! — un homme, Corradin, prendre la place de son père... Et elle avait entendu parler du divorce qui préparait le mariage possible... La guerre était venue, forçant aux longues absences, aux séparations, laissant en suspens ces projets... Puis, la paix... Et, un jour, elle avait surpris Corradin demandant, non sans irritation :

(A suivre).

LA MAISON DU MYSTERE sera projetée dans tous les cinémas de la région. (Film Albatros).